

Codex Medicamentarius, première pharmacopée française

François Ledermann

La Bibliothèque historique de la pharmacie suisse compte de nombreuses pharmacopées, parfois très anciennes comme une édition vénitienne de 1546 du «Dispensatorium» de Valerius Cordus imprimé pour la première fois à Nuremberg la même année. Elle possède également un «Ricettario Fiorentino» de 1567 qui fait suite à ce que l'on considère comme la première pharmacopée au monde, le Nuovo Ricettario florentin de 1498. Avec cet ouvrage débute l'histoire des pharmacopées officielles, valables d'abord pour une ville, puis pour une région, puis, généralement au XIX^e siècle, pour un pays. Le Codex Medicamentarius de 1818 [1] présenté ici est la première pharmacopée officielle pour l'ensemble de la France.

En France, et dans de nombreux pays européens comme l'Allemagne, l'Italie ou la Suisse, cohabitent dès l'invention de l'imprimerie vers 1460 les pharmacopées privées, souvent des ouvrages de prestige comme celle de Moïse Charas ou de Quercetanus, et des formulaires reconnus par les autorités qui participent ainsi d'une norme régulatrice pour le choix, la fabrication et plus tard l'analyse des médicaments.

La Révolution française impose un Codex national

Dès le XVI^e siècle avec Montpellier et durant les XVII^e et XVIII^e siècles, la majeure partie des villes françaises font rédiger, éditer et proclamer des pharmacopées qui ont force de loi pour leurs territoires. C'est le cas par exemple à Bordeaux, à Lille, à Strasbourg, à Toulouse, à Lyon et bien sûr à Paris où elles prennent le nom de Codex pour bien souligner leur caractère légal.

Le dernier formulaire parisien est publié en 1758, peu avant la Révolution française, qui changera rapidement les règles. Ainsi la Loi de Germinal, An XI (11 avril 1803) soumet davantage l'exercice de la pharmacie à l'autorité de l'Etat et demande que les préparations soient exécutées selon un Codex qui devait alors encore être rédigé.

Coécrit par un chimiste et un pharmacien

Ce Codex naît sous la plume du chimiste Fourcroy et du pharmacien Vauquelin et paraît sous la Restauration en 1818. A



Le Codex Medicamentarius paraît d'abord en latin en 1818, puis en français un an après.

cette première édition latine succède en un an plus tard une version française. Ce sont les premières d'une longue série de pharmacopées françaises.

Peu marqué par le progrès qui touche la rédaction des formulaires pharmaceutiques vers 1800 avec une réduction du nombre de médicaments employés et une simplification de la thérapeutique, notre Codex Medicamentarius contient en effet de très nombreuses drogues minérales, animales et végétales souvent déjà obsolètes. Mais aussi des formules pour fabriquer la morphine, un alcaloïde isolé de l'opium peu d'années auparavant par le pharmacien allemand Sertürner; un ouvrage à ne pas mettre en toutes les mains!

Une remarque amusante pour terminer: dans son «Ordonnance sur la publication du nouveau code pharmaceutique... au château des Tuileries, le 8 août 1816, Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre», Louis XVIII donc, termine avec la phrase suivante: «Donné en notre château des Tuileries, le huit août, l'an de grâce dix-huit cent seize, et de notre règne le vingt-deuxième». Quand on sait que le Roi est monté sur le trône en 1815, après des années de Révolution, de République et de bonapartisme, c'est effacer un peu vite l'histoire! ■

Bibliographie

<http://www.histpharm.org/ISHPWG.htm> [accès 10.4.2014].

Jean Flahaut, La vie difficile du premier Codex national français. In: Revue d'histoire de la pharmacie, 88^e année, N. 327, 2000, pp. 337-344.

Olivier Lafont (éd.), Dictionnaire d'histoire de la pharmacie des origines à la fin du XIX^e siècle, 2^e éd., Paris, 2007.

Adresse de correspondance

François Ledermann, curateur de la Bibliothèque historique de la pharmacie suisse
E-mail: ledermann@hbsp.ch

[1] Codex Medicamentarius sive Pharmacopoea Gallica Jussu Regis Optimi, editus a Facultate Medica Parisiensi Anno 1818. Parisiis, Apud Harquart.